

ADRESSES UTILES

Vous pouvez contacter :

➤ **UN CONSEILLER D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE** dans les
CENTRES D'INFORMATION et d'ORIENTATION (C.I.O.)

CIO d'ALBI
17 rue Gabriel Compayre

☎ : 05.67.76.57.74

CIO de CASTRES
7 place Pierre FABRE

☎ : 05.63.51.63.50

CIO de GAILLAC
Maison Commune Emploi
Formation
510 av François Mitterrand

☎ : 05.63.57.22.88

➤ **UN REPRESENTANT DES PARENTS D'ELEVES** par l'intermédiaire des
fédérations :

à la FCPE au 05.63.54.88.77

à la PEEP au 05.63.51.02.95



DAEE / IEN-IO

MEMENTO - APPEL

Rentrée 2018

**Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale du Tarn**

69 avenue Maréchal FOCH
81013 ALBI CEDEX 09
05.67.76.58.22

Division de l'action éducative - bureau orientation
et des élèves

Vous êtes en désaccord avec la décision du chef d'établissement : **VOUS AVEZ ALORS 3 JOURS POUR DECIDER DE FAIRE APPEL**

Durant ce délai de réflexion, il vous est fortement recommandé de rencontrer le conseiller d'orientation - psychologue dans votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO : listes et adresses au verso)

Si vous décidez de faire APPEL, vous devez :

- ☒ en informer le chef d'établissement
- ☒ remplir l'imprimé qui vous a été remis à cet effet en précisant :
 - 1 - si vous et/ou votre enfant voulez être entendu(s) par la commission
 - 2 - si vous avez des informations complémentaires à joindre (lettre)

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL

Une seule commission constituée de :

- La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale ou son représentant, présidente de la commission
 - 2 chefs d'établissement du type d'établissement scolaire concerné
 - 3 professeurs exerçant au niveau scolaire concerné
 - 1 conseiller principal d'éducation ou conseiller d'éducation
 - 1 directeur de centre d'information et d'orientation.
- sur proposition des associations de parents d'élèves : ➤ 3 représentants de parents d'élèves

La commission peut s'adjoindre un médecin et une assistante sociale de l'éducation nationale

Les horaires de passage seront affichés à partir de 16 h la veille de la commission : dans votre établissement, à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ou donnés par téléphone par votre établissement

Si vous souhaitez être entendu par la commission, soyez à l'heure de façon à être présent lorsqu'on vous appellera.

COMMENT SE DERoule LA COMMISSION ?

Des instructions précises sont données lors des commissions :

Le président présente le dossier de l'élève, lit le courrier s'il existe et distribue aux membres de la commission une fiche de synthèse,

Un professeur de la classe et le conseiller d'orientation - psychologue sont entendus, puis sortent ; la famille et/ou l'élève exposent leur point de vue et répondent aux questions qui leur sont posées, puis quittent la salle.

La commission délibère en l'absence de la famille, du professeur et du conseiller d'orientation - psychologue.

Dates et lieux :

Appel	Date	Lieu
1 ^{ère}	Lundi 25 juin	DSDEN du Tarn
2 ^{nde}	Jeudi 21 et vendredi 22 juin à partir de 14 h	Lycée professionnel Toulouse-Lautrec Albi
3 ^{ème}	Jeudi 21 et vendredi 22 juin à partir de 8 h	Lycée professionnel Toulouse-Lautrec Albi
4 ^{ème}	Lundi 25 juin	DSDEN du Tarn
5 ^{ème}	Lundi 25 juin	DSDEN du Tarn
6 ^{ème}	Lundi 25 juin	DSDEN du Tarn

Adresse et contacts :

LP Toulouse Lautrec : 15 rue Charles Portal 81027 ALBI (téléphone : 05 63 49 19 29)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale : 69 avenue Maréchal FOCH 81013 ALBI cedex 9 (téléphone : 05 67 76 57 81)

Les résultats sont communiqués aux établissements scolaires par MESSAGERIE ELECTRONIQUE, et adressés aux familles par la poste le lendemain.